



L'Évangéline à plein temps

(voir en page 12)

Recherche au département de géographie

Les logements restaurés: danger à l'horizon

Dans le cadre du comité d'étude sur l'habitation, créé à l'automne 1974 par les ministres des Affaires municipales et de l'Environnement et celui de la Justice, le département de géographie de l'UQAM s'est vu confier une recherche sur la situation de la restauration résidentielle au Québec.

Récemment, l'équipe formée de professeurs, géographes diplômés et étudiants, remettait son rapport final.

M. Bernard Vachon, responsable de la recherche et directeur du département de géographie, a souligné que le projet, au départ, devait être relativement modeste, mais qu'à la suite de rencontres avec des membres du comité d'étude "on a convenu d'élaborer un projet d'envergure, fondamental, qui irait au-delà du bilan pour incorporer la dimension sociale (approche analytique socio-spatiale). Il devenait alors possible, par exemple, d'étudier les conséquences que la restauration résidentielle a eu auprès du locataire et non seulement au niveau du propriétaire.

L'étude menée avec célérité a permis à l'équipe de géographes de recueillir une banque d'informations tout à fait exceptionnelle sur la situation de la restauration résidentielle au Québec telle qu'effectuée à l'intérieur des programmes conjoints fédéral-provincial-municipal d'aide à la remise en état des logements.

C'est à partir des fiches ou dossiers techniques relatifs aux logements ayant fait l'objet d'une restauration subventionnée, entre 1969 et 1974, qu'une partie de l'étude fut conduite. Ces données permettaient à l'équipe de se familiariser avec la nature et la qualité des travaux effectués.

Moins facile à cerner fut l'im-

(suite à la page 2)

Un nouveau programme de certificat

Le ministère de l'Éducation, sur la recommandation de la DGES, a autorisé l'UQAM à offrir un programme de Certificat en enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion.

Il s'agit d'un programme de perfectionnement de 30 crédits portant sur l'acquisition de connaissances en psycho-linguistique, en socio-linguistique, en didactique du français et en études françaises destiné aux enseignants en exercice en milieu scolaire qui sont déjà pourvus d'un brevet d'enseignement.

Conseil des monuments et sites du Québec

L'UQAM, hôte du prochain congrès

Le prochain congrès annuel du Conseil des monuments et sites du Québec aura lieu, en octobre prochain, ici même, à l'UQAM. C'est l'heureuse nouvelle que nous communique M. Pierre Mayrand, du groupe de recherche en patrimoine (GRP). Selon M. Mayrand, la partie fut dure à jouer et le fait que l'UQAM reçoive ces congressistes peut être considéré comme une victoire. L'on sait que le but du Conseil est de favoriser l'étude, la conservation et la mise en valeur des monuments et sites du Québec tout en éveillant l'intérêt des autorités et de la population à leur égard.

"Comme groupe de recherche en patrimoine, nous avons de fréquents contacts avec toutes ces associations qui travaillent dans le même sens que nous, affirme M. Mayrand. Nous tentons d'établir un lien avec tous ces organismes comme, par exemple, avec le Centre d'études du tourisme; le gouvernement assume si peu cette tâche..."

Le GRP s'intéresse au Montréal d'autrefois dans son décor

quotidien, dans son environnement vécu: architecture traditionnelle, vêtements, objets familiers, outils, tapisseries, etc. Préoccupé par ces différentes actions culturelles, l'historien de l'art doit désormais les étudier sous l'angle de la psychologie, de la sociologie, etc.

Trois fonctions semblent caractériser le groupe actuel qui a pris, du reste, la relève de l'ancien groupe de recherche en arts anciens, dissous en 1973. "Nous voulons être un centre d'information, d'intervention et de coordination des enseignements de l'UQAM dans ce domaine," souligne M. Mayrand.

Information

A l'exigüité du local qu'occupe le GRP au 2005, pavillon des arts 11, s'opposent la quantité et la qualité de la documentation, recueillie et financée en grande partie par M. Mayrand lui-même. Des gens de d'autres universités ou de cégeps viennent y consulter cette documentation unique. On y trouve des documents de législation nationale et internationale, des extraits de colloques internationaux et de nombreux ouvrages de référence générale. A la disposition de tous, ce local est plus souvent qu'autrement, un lieu d'ateliers, de rencontres, de discussions entre les membres de la communauté universitaire curieux et conscients de l'importance du patrimoine québécois.

Intervention

Trop modeste pour être un lieu (suite à la page 2)

sommaire

- Au tréfonds de l'Atlantique page 11
- Para-psychologie et sciences religieuses page 11
- Un cahier spécial: rencontre avec cinq directeurs de département pages 3 à 8



Le kiosque de l'UQAM à "Montréal 2000"

L'UQAM a présenté son projet de nouveau campus dans le cadre d'une exposition intitulée "Montréal 2000", qui groupe les grands projets de construction de la métropole. L'exposition, qui dure jusqu'au 28 février, est aménagée au sous-sol du magasin Eaton, à l'entrée du métro. On reconnaîtra à l'arrière-plan, sur cette photo du kiosque de l'UQAM, MM. André Robillard, directeur général de la construction du futur campus, Maurice Brossard, recteur de l'Université, Antonin Boisvert, vice-recteur aux communications.

Les logements restaurés...

(suite de la page 1)



Au sein de l'équipe de recherche, cinq professeurs. Dans l'ordre habituel: Jean Carrière, Dominique Hoepfner, Marie-Anne Jarochofska, Bernard Vachon, Danielle Legendre.

pact de la restauration résidentielle sur le comportement des locataires. Cette étude fut faite par le biais d'une enquête.

Dans un premier temps, on procéda à un échantillonnage de locataires dans différentes régions du Québec. Puis, des étudiants visitèrent les personnes concernées. Des questionnaires furent distribués. Une foule d'informations ont été relevées. Mais qu'en déduire? "Il y a une variable déterminante dans le cheminement de cette recherche, note M. Vachon, c'est le fait qu'environ 54% des locataires visités étaient de nouveaux locataires, donc absents avant et pendant les opérations de restauration.

"Parmi les locataires demeurés sur place au cours des travaux, et après, un bon nombre a dit être satisfait de la restauration. Que les avantages compensaient pour les désagréments. Plusieurs ont avoué que les hausses de loyer, après la restauration, étaient justifiées. D'autres ont mentionné qu'une entente à l'amiable avait été faite avec le propriétaire quant à l'augmentation du logement (hausse échelonnée sur une période prolongée par exemple).

"Mais, ce qu'on n'a pu savoir et qu'on ne saura jamais, c'est la raison qui a poussé 54% des locataires (visés par l'enquête) à quitter leur logement au moment de la restauration. Car si l'on peut croire qu'une hausse de loyer puisse être la cause principale du départ, on peut aussi penser que d'autres facteurs ont joué: désir de changer de quartier, logement devenu inadéquat pour les besoins de la famille, déplacement du lieu de travail, etc."

A ce sujet, M. Vachon fait remarquer qu'une étude conduite pendant la restauration, mènerait à des conclusions plus significatives: les locataires pouvant être dépistés avant le départ.

Éviter l'exode des plus pauvres

"L'attrait représenté par les programmes en vigueur auprès des propriétaires et les difficultés que ceux-ci ont rencontrées tant au niveau de la procédure, du financement que de l'exécution des travaux", ont été étudiés par le groupe de recherche de géographie. L'enquête a démontré entre autres choses que les subventions allouées pour la période allant de 1969 à 1974, étaient allées à de petits propriétaires, occupants ou non; à très peu de compagnies ou associations diverses.

Ceci s'expliquerait, d'une part, par le fait que la vieille maison restaurée (fin du 19e, début du 20e siècle) ne faisait pas encore l'objet d'une grande demande avant 1974. Ni d'une mode comme c'est le cas dans des villes comme Paris, Londres, Vancouver,

Toronto où ces logements sont recherchés pour leur cachet architectural et aussi pour leur proximité du centre-ville. D'autre part, les subventions d'alors n'étaient pas très élevées (25% des coûts de la restauration) alors qu'aujourd'hui, elles sont passées à 50%; ce qui aurait pour résultat d'amener les spéculateurs et les promoteurs à acheter des îlots, des pâtés de maisons pour les restaurer, espérant par la suite, faire grimper le coût des loyers compte tenu d'une nouvelle valeur locative et possiblement d'une rareté de logements.

"Advenant qu'une telle situation s'intensifie, et que nous soyions sans moyens légaux pour la stopper, nous pourrions assister à ce qui a fait le scandale de grandes métropoles: l'évacuation massive des plus pauvres (incapables de supporter une hausse importante de loyer) vers des ghettos de banlieue.

"Nous croyons et nous le soulignons dans notre rapport, qu'il faut conserver en priorité les logements restaurés aux anciens locataires; qu'il faut conserver une mosaïque sociale déjà menacée."

Les expériences menées dans d'autres pays, particulièrement en France, en Angleterre, en Suède et dans les Pays-Bas, en matière d'habitation et de restauration résidentielle, devraient selon M. Vachon, susciter une réflexion de la part des autorités concernées. "Ici, au Québec, il n'existe pas de politique cohérente en la matière. Notre recherche sur la restauration résidentielle et toutes celles menées dans le cadre du comité d'étude sur l'habitation présidé par M. Guy Legault, directeur du service urbanisme et d'habitation à Montréal, visent justement à dresser un bilan et à formuler des recommandations en vue d'élaborer une politique de l'habitation."

Le directeur du département de géographie tient à faire ressortir que cette étude sur la restauration résidentielle s'inscrit dans une politique globale de recherche départementale axée sur la qualité de vie, les indicateurs de qualité de vie et l'aménagement du territoire.

"Malgré sa courte existence, le département de géographie de l'UQAM s'est fait connaître à l'extérieur par la spécificité de ses intérêts et voire même de son programme axés sur l'étude de l'espace canadien et particulièrement québécois. Les professeurs ont vraiment une préoccupation marquée pour l'espace québécois; nous mettons la géographie au service de la population québécoise. Les étudiants sont directement impliqués dans de nombreuses recherches à Montréal et dans les différentes régions du Québec."

Hélène Sabourin

Rencontres 76

Mme Ninon Gauthier, adjointe à l'administrateur délégué aux arts, nous fait part du calendrier des conférences pour la session d'hiver des RENCONTRES 76.

Ces rencontres s'adressent à tous les membres de l'Université bien qu'elles aient lieu à l'auditorium du Pavillon des Arts 1.

Trois dates sont à retenir:

- **le 3 mars à 12h30**
M. Mario Merola, sculpteur et professeur au département d'arts plastiques, prononcera une conférence sur l'ensemble de son oeuvre. Cette rencontre coïncidera avec une exposition des oeuvres de M. Merola à la galerie UQAM et précédera l'exposition prévue pour le printemps au musée d'art contemporain.

- **le 10 mars à 20h30**
Conférence de M. James Wines, architecte américain et président d'un grand centre de recherche en architecture à New York. Dans cette conférence, M. Wines proposera des questionnements sur l'architecture actuelle, à partir du thème: "De la déconstruction architecturale".

- **le 24 mars à 12h30**
Un pannel cette fois sur l'animation culturelle et les arts au Québec. Y participeront: Mme Suzanne Lemerise, du département d'arts plastiques, M. Yves Robillard, du département d'histoire de l'art, M. Jean-Guy Sabourin, du département de théâtre ainsi que M. Claude Monette, directeur du développement culturel régional au ministère des Affaires culturelles du Québec.

Au département de philosophie

Dans le cadre du deuxième Séminaire d'Epistémologie et d'Histoire des sciences, séminaire organisé par le département de philosophie et consacré cette fois à l'epistémologie de l'histoire, Monsieur Roberto Miguez, du département de sociologie de l'Université d'Ottawa, a prononcé une conférence le 21 janvier 1976, conférence portant sur **L'histoire et sa théorie**.

Bien que les activités proprement académiques n'aient débuté que le 2 février, plus de cinquante personnes assistèrent à cette première conférence d'une série qui en comporte quatre autres. La deuxième a eu lieu le lundi 9 février et a été donnée par Monsieur Richard H. Popkin, de l'Université Washington (St. Louis, Miss.), sous le titre de **Le complot comme type d'explication en histoire**.

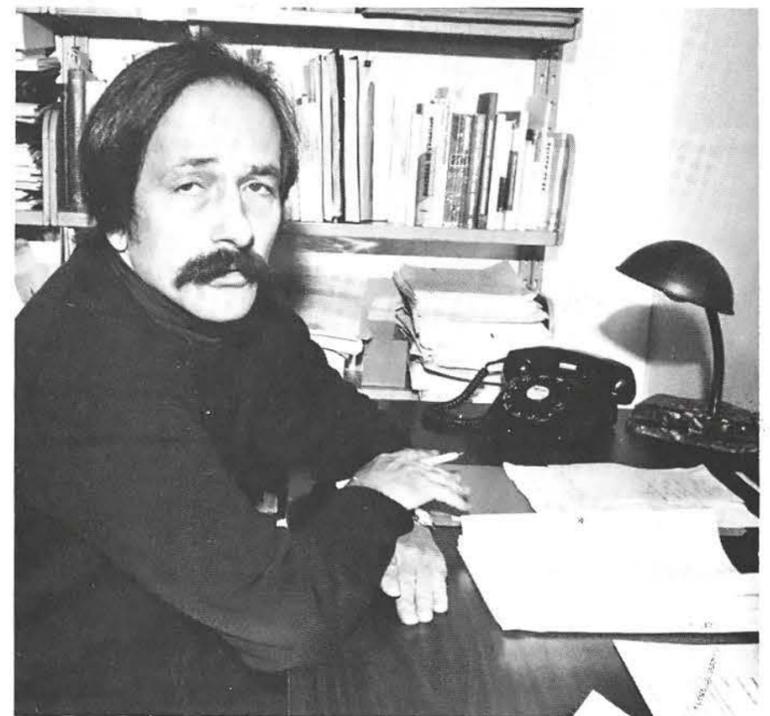
SEUQAM

L'avis de grève qui avait été donné par le SEUQAM, était, selon l'avis du ministère du Travail entaché d'un vice de forme. Le SEUQAM a donc expédié un nouvel avis de grève le 19 février, ce qui signifie que la grève serait possible à compter du 2 mars.

Les offres salariales des quatre groupes (bureau, métiers, technique et professionnel) ont été déposées par l'Université.

A la table de négociation Réseau tout reste encore en litige sauf en ce qui a trait à la clause "promotion et mutation", où se dessine une ouverture patronale.

L'employeur propose à la table Réseau un nouveau plan de congé de maladie apparenté à celui en vigueur à l'Université de Montréal, mais quand même différent.



M. Pierre Mayrand

L'UQAM, hôte du prochain congrès

(suite de la page 1)

de diffusion, le GRP se veut néanmoins un lieu d'intervention pour actualiser notre passé. Outre les travaux de recherche sur le Montréal du XVIIIe siècle, compilés sur ordinateur, que poursuivront sans doute les étudiants qui s'inscriront à la maîtrise, trois recherches sont actuellement en cours au GRP pour réaliser cette fonction d'intervention.

"Nous avons un premier projet sur l'affiche touristique: son histoire, sa signification etc. Nous collaborons avec plusieurs départements pour cette recherche qui doit aboutir cette année à une exposition ainsi qu'à la création d'affiches touristiques.

"Notre second projet est de réaliser une étude sur la souveraineté culturelle et l'intégrité territoriale, du point de vue du patrimoine. Enfin, un troisième comité tentera de définir certains critères de classement du patrimoine en fonction desquels nous pourrions intervenir."

Coordination

"Mais notre rôle principal se joue auprès des étudiants. Nous voulons susciter chez eux des intérêts québécois, animer, encadrer et coordonner leurs travaux,

leur fournir des moyens pour pallier, entre autres, certaines lacunes modulaires. Plusieurs étudiants s'intéressent à ce domaine puisqu'il y a une orientation patrimoniale en histoire de l'art et qu'un projet de maîtrise est en voie d'être étudié par le Conseil des universités. Nous nous préoccuons également de l'orientation de ces étudiants sur le marché du travail."

Encore faut-il des sous...

Il y a donc beaucoup de pain sur la planche pour le GRP. Saura-t-il contrer ce manque de ressources -surtout financières- qui risquent de limiter la quantité et la qualité de ses services? La formule coopérative dont nous a soufflé M. Mayrand peut sans nul doute être un élément de solution intéressant.

Notons, pour terminer, que les Editions de l'Homme ont déjà publié deux volumes dont les auteurs étaient étroitement liés au GRP, comme étudiants, professeurs ou consultants. Ce sont: "L'architecture traditionnelle au Québec", d'Yves Laframboise ainsi que "Les objets familiers de nos ancêtres", de Nicole Gernet, Luce Vermette et Louise Decarie-Audet.

Denise Neveu

— C'est le temps de le dire —

Le 12 février 1976
Journal l'UQAM,

Lors de notre conversation téléphonique qui a précédé la table ronde devant servir à la rédaction de l'article paru dans l'édition du 9 février du journal l'UQAM, je vous avais demandé de me soumettre le texte de mes déclarations.

Cette requête avait pour but de m'assurer que ma pensée avait été clairement exprimée. En effet, de par mon nom, vous comprendrez rapidement que ma langue maternelle n'est pas le français et qu'il peut arriver lors d'une conversation à bâtons rompus que certains mots employés ne représentent pas fidèlement ce que le soussigné voulait exprimer.

Ceci étant dit, à la page 4 du numéro du 9 février, certaines phrases que vous avez rapportées dépassent largement ce que j'ai voulu exprimer. Je suis loin de croire personnellement que le rôle du directeur de module consiste à prendre toutes les décisions. Il lui incombe cependant de conseiller les étudiants qui manquent d'expérience. Si tel que le rapporte votre article je croyais que les étudiants ne sont que des

enfants qu'il faut constamment diriger, soyez certain que je ne serais pas dans l'enseignement.

Je crois que cette mise au point s'imposait, principalement pour rendre justice à mes étudiants.

Bien à vous,

Guido Capuano
Directeur
Module chimie

Production du service de l'information et des relations publiques de l'UQAM. Case postale 8888 Montréal, Qué. H3C 3P8
Directeur: Louis Savard

l'UQAM

le 23 février 1976
volume II, numéro 11

Rédaction: Claude Asselin,
Jocelyne Corbeil, Denise Neveu,
Hélène Sabourin

Maquette: section graphisme
Au téléphone: 282-7040
Photographie du service de l'audiovisuel:
Roger Bernard

Dépôt légal: premier semestre 1976.
Bibliothèque nationale du Québec.

l'Uqam

rencontre

des directeurs de département

recherche et rédaction:
Denise Neveu, Hélène Sabourin

photos: Jacques Lafond

André P. Donneur



Luc Desnoyers



Léon Michel Serruya



Jean-Pierre Boivin



Godefroy-M. Cardinal



Dans son dernier numéro, "l'Uqam" publiait le compte-rendu d'une table ronde avec cinq directeurs de module. Dans un même souci d'information, selon les mêmes modalités (le choix des participants a été laissé au hasard et chacun parle en son nom propre) "l'Uqam" a réuni des directeurs de département.

Pour éclairer la discussion, étant donné que les participants se référaient fréquemment à "leur" convention, nous donnons en page 10 des extraits de la convention collective de travail entre l'Université du Québec à Montréal et le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec (Montréal) SPUQ-CSN.

Suite à la parution de ces deux documents d'information, le journal attend les commentaires et les réactions des lecteurs qu'il reproduira volontiers. Ont participé à cette table ronde:

M. André P. Donneur
directeur du département de science politique depuis 1974.

M. Donneur est à l'UQAM depuis septembre 1969. Il a été membre du conseil d'administration du Centre interuniversitaire d'études européennes (CIEE) de 1972 à 1974.

M. Godefroy-M. Cardinal
directeur du département des sciences de l'éducation depuis 1974.

M. Cardinal est à l'UQAM depuis novembre 1968. En 1969-70, il était adjoint exécutif au Recteur; en 1970-71, il occupe le poste de vice-recteur exécutif de l'UQAM. Il est aujourd'hui membre du Conseil d'administration de l'UQAM.

M. Luc Desnoyers
directeur du département des sciences biologiques depuis 1973.

M. Desnoyers est à l'UQAM depuis juin 1969. Il a été membre des conseils de module de psychologie et de biologie durant les années 69-71 et 70-71. En 1973, il était nommé responsable du programme de maîtrise de sciences biologiques.

M. Léon-Michel Serruya
directeur du département d'administration depuis 1973.

M. Serruya est à l'UQAM depuis septembre 1973. Il a été nommé directeur du programme de doctorat au mois de septembre 1975.

M. Jean-Pierre Boivin
directeur du département des arts plastiques depuis 1974.

M. Boivin est à l'UQAM depuis 1969; il a été directeur du département des arts plastiques 3D de 1969 à 1971 et de nouveau de février 74 à juillet 74. Il est membre de la sous-commission du premier cycle, après avoir été membre, en 1973, de la sous-commission des études avancées et de la recherche.



Godefroy Cardinal — Avant même de parler de l'Université, il y a une question préliminaire: c'est qui, c'est quoi l'institution? C'est assez fluide. Actuellement, il n'y a plus personne qui est responsable de quoi que ce soit, tout le monde peut se laver les mains, du recteur jusqu'en bas de la côte. C'est la plus complète diffusion. Je le regrette beaucoup mais je ne crois pas à ce genre de gestion qui n'est ni de l'autogestion, ni de la cogestion, qui n'est rien du tout. Pour ma part, je dirais que c'est une aberration.

André Donneur — Je crois que le diagnostic de Cardinal est excellent. Le manque de responsabilités est un problème important pour les directeurs de département. On a l'impression qu'il n'y a pas de règles du jeu très claires et que celles qui existent sont constamment changées, manipulées sans qu'on puisse y faire quoi que ce soit. C'est extrêmement difficile de travailler ainsi et ça écoeure passablement un directeur de département. On joue dans le flou.

Jean-Pierre Boivin — En fait d'évaluation, c'est très juste et je crois que le problème fondamental de l'UQAM est le suivant: c'est qu'on a fait d'une question de franche collaboration, une question de pouvoir. En 1969, c'était l'époque de l'euphorie, on espérait beaucoup et ardemment. On venait de nous offrir une université basée sur la liberté. Liberté de choix pour les étudiants qui pouvaient sélectionner des cours à travers une banque de cours extraordinaire. Ces cours devaient leur permettre de se personnaliser dans une orientation. C'était la philosophie fondamentale et tout à coup, en cours de route, on s'aperçoit que les modules et les départements commencent à fonctionner sur la philosophie de l'ordre: on fait des règles du jeu qui ne sont pas du tout du même type que les règles du jeu de la liberté: Qui a autorité sur quoi? La pédagogie, ça appartient à qui, etc. Jusqu'à quel point la responsabilité individuelle basée sur la liberté a-t-elle été respectée dans cette Université qui avait cet esprit, au départ? Les modules croient à cet esprit. Les départements aussi. J'y crois encore moi-même mais il n'y a pas de collaboration dans le pouvoir. Il n'y a pas de pouvoir en collaboration. Il n'y a donc plus personne qui veut jouer ce jeu-là. On en a marre.

Léon-M Serruya — J'ai fait le tour d'à peu près toutes les universités francophones du Québec et je peux dire que dans aucune université, je n'ai eu l'impression d'avoir autant de boss. L'Université du Québec a des prétentions d'Université ouverte, libre, etc. mais en fait, le pauvre directeur de département est entouré de boss. On ne sait pas exactement qui a autorité pour quoi et qui est responsable de quoi. Il n'existe pas d'équilibre entre responsabilité et autorité. Un certain équilibre est pourtant un des principes de base du management.

Luc Desnoyers — Il se crée ici un modèle industriel: d'un côté, le pouvoir de l'administration et de l'autre, en bas, des mineurs, c'est-à-dire, les professeurs et les étudiants. Ça, c'est notre Université à l'heure actuelle. On a fait du chemin depuis 69 parce que finalement, ce qu'il y avait en place en 69 aurait dû nous conduire à des formes d'autogestion, si c'était ça qu'on voulait. Mais on a pris tout à fait le chemin inverse et on est arrivé à une espèce d'administration qui se perpétue dans son alcôve. On ne veut pas de ce modèle qui s'installe? Alors, comment on agit? Comment on en sort? Moi, je pense qu'il faut se donner des pouvoirs, se donner des mandats, par exemple, à la Commission des études.

Godefroy Cardinal — Pour ma part, j'ai cru pendant longtemps à un rêve qui s'appelait la participation et j'avoue que, depuis quelques mois, j'y crois de moins en moins.

Jean-Pierre Boivin — C'est que ça amène une espèce de dégénérescence. On a cru à la participation. C'est devenu de la consultation, maintenant, ça devient de l'information. Jusqu'au jour où ça sera...

Luc Desnoyers — L'information, quand elle se fait!

Jean-Pierre Boivin — Les gens disent: on en a marre, on ne peut rien faire. Faites tout ce que vous voulez faire. Si c'est pas correct, on aura une réaction, on contestera.

Godefroy Cardinal — Je n'ai pas d'objections à ce qu'à la direction de l'UQAM, on ait tous les pouvoirs. Je préfère que des gens aient des responsabilités fort claires et prennent des décisions, dans la mesure où il y a consultation sur des bases rigoureuses, dans la mesure, par exemple, où on peut faire une motion sur des choses précises, appeler un referendum.

Luc Desnoyers — A ce moment-là, c'est une délégation de pouvoirs.

Godefroy Cardinal — Oui, mais à l'heure actuelle, c'est une appropriation de pouvoirs. Et cela doit être dénoncé. C'est contraire à la loi.

Luc Desnoyers — Ça revient à ce qu'on disait au début: les responsabilités ne sont pas identifiées. On ne sait pas qui agit, avec quel mandat, quelles sanctions sont possibles ou quel désaveu sur tel geste ou sur un ensemble de mandats. C'est le "divise et tu régneras", quoi!

André Donneur — C'est comme ça sur toute la ligne. Toutes les instances se retranchent derrière les autres. Un collègue me disait récemment: "Ce qui est frappant, c'est que finalement, le directeur de département a beaucoup de responsabilités vis-à-vis de son assemblée départementale mais on ne sait pas quelles responsabilités l'assemblée départementale a vis-à-vis du directeur de département!"

A la fois représentant et interlocuteur officiel

Luc Desnoyers — Pour moi, un directeur de département, c'est d'abord et avant tout un porte-parole, un mandataire de l'assemblée départementale.

André Donneur — Oui mais, par la force des choses, il est aussi administrateur.

Godefroy Cardinal — Le directeur de département, dans le fond, est un être déchiré. S'il est syndicaliste convaincu, il doit n'avoir aucun pouvoir; il doit être mandataire et porte-parole de ses pairs. C'est l'esprit de la convention collective, c'en est même la lettre. Mais par ailleurs, pour la gestion académique, c'est un mini-boss; il a effectivement des responsabilités. S'il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas, s'il y a des blocages dans son département, c'est sa faute! C'est parce qu'il a mauvais esprit ou encore parce qu'il a obéi un peu trop servilement à certains mots d'ordre ou à certains cris de ralliement syndicaux.

Luc Desnoyers — Ou encore parce qu'il ne sait pas tenir son assemblée départementale!

Léon-M Serruya — Bien sûr, c'est lui qui représente le corps professoral vis-à-vis de la gestion académique. On a beau dire n'est pas responsable, c'est faux, il est responsable, il avise les autorités hiérarchiques.

Godefroy Cardinal — On a déjà dit devant moi qu'il ne s'agit pas de tout porter à l'assemblée départementale. C'est pas le referendum permanent, m'a-t-on dit.

Léon-M Serruya — La responsabilité du directeur de département est de canaliser les efforts d'un certain nombre de professionnels pour atteindre des objectifs que nous croyons importants à atteindre. Il faut faire preuve de leadership, fonctionner dans ce système de collégialité même si on a ni les possibilités, ni l'autorité pour le faire. On est dispensé d'un demi-cours et on reçoit \$1 200 par année comme prime de directeur. Ce qui n'est pas suffisant.

Godefroy Cardinal — On est élu par nos pairs pour un mandat de deux ans.

Léon-M Serruya — Mais on peut être mis à la porte n'importe quand par nos pairs.

André Donneur — Par un vote de non-confiance, par exemple, mais il n'y a rien dans la convention qui nous oblige à évaluer.

Léon-M Serruya — Mais on peut démissionner comme directeur.



Luc Desnoyers — On a tenté de regrouper des directeurs de département mais ça n'a pas marché. Il y a eu des erreurs peut-être là-dedans parce qu'on n'a pas très bien défini comment on se situe en tant que groupe par rapport aux entités existantes, en particulier, par rapport à SPUQ. C'est sûr que les directeurs de département restent les porte-parole de l'assemblée départementale. C'est sûr aussi que les délégués syndicaux sont supposés l'être. Mais leurs champs d'intérêts ne sont pas les mêmes. Ce sont peut-être les directeurs de département qui devraient voir aux affaires académiques. Mais ça, je n'en suis pas certain non plus.

Léon-M Serruya — Un des problèmes de l'UQAM, c'est qu'il y a d'un côté le département, théoriquement et pratiquement très démocratique et collégial, et au-dessus, il y a la structure la plus hiérarchique que je n'ai jamais vue. Alors le directeur de département se trouve justement à essayer de faire le lien entre ces deux paliers où on ne semble pas s'accorder aussi bien que ça.

Jean-Pierre Boivin — En tant que directeur de département, après avoir assumé pendant six ans cette tâche de tampon entre deux grosses pressions, j'ai les réactions suivantes: il faut essayer de retrouver cet individu-enseignant, ce professeur, ce qu'il était, ce qu'il croit être et ce qu'il veut être. C'est la seule chose qui nous reste à faire. Dans l'Université, il n'y a pas que des systèmes et des organisations, de l'administration et des syndicats. Il y a aussi des individus qui se promènent, des humains et on est en train d'oublier ça. C'est là-dessus que je fais mon travail personnel. Je cherche à retrouver l'humain dans tout ça et voir à ce que l'humain soit digne de lui-même. Actuellement, on devient les esclaves de tout le monde et personne n'est fait pour l'esclavage.

Un climat d'expertise sans experts

Léon-M Serruya — Je ne sais pas si c'est quelque chose de machiavélique qui a été pensé depuis le début, mais toute la structure de l'Université diminue le pouvoir des professeurs en tant que professionnels. Pas en tant que pouvoirs collectifs, de solidarité, etc. mais le pouvoir de compétence et d'expertise. On pourrait faire une longue série de points où l'Université va à l'encontre de la dimension professionnelle du professeur.

Jean-Pierre Boivin — Je pourrais dire exactement le contraire de ce que mon confrère vient de dire. Il y a plutôt un climat d'expertise à l'Université, une expertise cependant assez curieuse à mon avis: la Commission des études soumet un problème à une sous-commission du premier cycle ou des études avancées qui elle soumet ça à un comité de programme XYZ. Ce sont toujours des expertises. Mais on oublie l'expertise du professionnel dans tout ça.

Léon-M Serruya — C'est effarant de voir qu'il y a trois comités pour évaluer un programme et qu'aucun n'est un comité d'experts. Malheureusement, on doit vivre avec ça mais c'est un problème fondamental. Tant qu'on ne fera pas confiance dans cette Université au statut professionnel des professeurs, on aura des problèmes.

Godefroy Cardinal — Comme le dit Serruya, le concept même d'experts n'existe pas à l'Université. Les comités qui sont créés regardent, dans le fond, s'il y a les bonnes composantes dans la confection des programmes — cours obligatoires, facultatifs, hors programmes, activités modulaires, etc. — Quant à la sous-commission du premier cycle ou du deuxième, mon Dieu, ce sont des organes un peu politiques qui se penchent peu sur le contenu des programmes.

André Donneur — Il y a un problème de décentralisation. La Commission des études, en grande partie, ratifie ou rejette le travail fait à la sous-commission du premier cycle ou du deuxième cycle. Il n'existe pas de discussion en profondeur des choses. La discussion est faite sous un angle purement administratif et technique. Ce ne sont pas les experts du domaine qui expertisent. Par exemple, récemment, on parlait à la sous-commission des cours à contenu mathématique; partout où il y avait statistiques, on voulait dire que ça revenait aux mathématiques!

Léon-M Serruya — Cette résolution a failli passer par une voix. Elle disait que tout cours qui a des éléments de mathématique appartient au département de mathématiques. Je me trouve donc mathématicien et à peu près 50% du corps professoral se trouve ainsi immédiatement au département de mathématiques!

Jean-Pierre Boivin — Je dis qu'on est tombé à faux dans la volonté de développer un climat d'expertise. Il y a un programme que j'ai suivi; je le connais très bien parce qu'il émane du secteur des arts. Ce programme-là a abouti d'abord à la Commission des études, puis à la sous-commission du premier cycle, ensuite il est allé au comité de programme, à la sous-commission du premier cycle puis à la Commission des études et enfin au doyen; le doyen a soumis le problème au bureau d'études (parce qu'il n'était pas encore réglé); le bureau d'études est venu consulter le directeur de module qui l'a remis finalement à la Commission des études. C'est beaucoup de temps perdu. En réalité, on expertise beaucoup mais l'expert n'expertise jamais.

Godefroy Cardinal — L'Université ne s'est pas donnée les moyens, les ressources

pour faire prévaloir cette science de l'expertise. On peut faire une consultation auprès de toutes les instances du milieu pour que la connaissance des besoins serve de paramètre dans l'élaboration d'un programme. Mais après, c'est la tâche d'experts de bâtir leur curriculum et non pas de gens qui sont au niveau du module, qui n'ont même pas commencé leurs cours et qui vont dire c'est quoi le programme. Quand on fait un programme, on part du principe que l'étudiant sait ce dont il a besoin; qu'il va savoir doser et pondérer tout ça. C'est une aberration incommensurable. Je trouve incroyable que l'UQAM, comme institution, ne l'ait pas encore dénoncée.

André Donneur — Vous remarquerez qu'à l'Université de Montréal, c'est ce que les étudiants revendiquent en ce moment.

Luc Desnoyers — Exactement, c'est exactement ce qu'ils ont voulu.

André Donneur — Ce qui me semble extraordinaire, c'est cette idée qu'on peut connaître le cheminement de la formation à recevoir quand on arrive dans un programme. Ça, c'est fou! Le plus extraordinaire c'est que c'est souvent le même étudiant qui a gueulé le plus en première et en deuxième, qui arrive en maîtrise et qui dit: c'est dégoûtant, on a pas eu assez de cours de méthodologie, pas assez de ci, pas assez de ça. Alors vous rendez compte dans quel magma scientifique, pédagogique, politique, on se retrouve quand on confectionne des programmes!

Godefroy Cardinal — Moi, je peux dire qu'à ce moment-ci, c'est un désastre. Bien sûr, le professeur qui est directeur de module est pris pour négocier parfois avec des professeurs de 4, 5, 6, 7 départements différents; avec des étudiants qui veulent respecter un certain nombre de choses mais qui sont également aux prises avec des professeurs qu'ils ne veulent plus voir, etc. Vous vous rendez compte dans quel magma scientifique, pédagogique, politique, on se retrouve quand on confectionne des programmes!

Léon-M Serruya — Cette histoire de dire que les départements doivent coopérer avec les modules à l'élaboration des programmes, c'est un rêve! Ça ne se passe pas comme ça. Ça sort complètement du contrôle des professeurs. Le programme ne nous appartient pas.

Jean-Pierre Boivin — Dans les règlements, c'est le module qui est responsable de son programme, mais on dit aussi que les départements doivent coopérer avec les modules à l'élaboration des programmes. C'est là que je trouve un paradoxe. Le module organise des programmes et commande des cours au département. C'est donc le module qui fournit un job à l'individu qui enseigne. Le professeur trouve donc son travail dans le module. Le département, c'est la banque de cours. Mais en même temps, le professeur est protégé par une convention collective qui s'adresse cette fois à des individus dans des départements. Le module fournit un job à l'individu qui se protège en se repliant sur une convention collective qui a force de loi. C'est très difficile à concilier. Oui, on est libre de développer la recherche, de coopérer avec les modules à l'élaboration des programmes, mais comment l'individu qui fait une recherche intéressante peut-il passer le résultat de sa recherche dans un programme où il n'a pas, de façon évidente, droit de parole?

Godefroy Cardinal — Les gens finissent par compulsiver des annuaires et dresser une espèce de cabaret, genre cafétéria, qui constitue leur programme. Evidemment, le problème peut être différent si on parle d'un programme disciplinaire du type par exemple, sociologie ou science politique, ou si on parle d'un programme plus vaste.

André Donneur — C'est pas partout qu'il y a forcément un manque de collaboration. Lorsque le département et le module disciplinaire sont face à face et qu'ils se recourent, il n'y a pas de problème, la collaboration existe. Le directeur du module devient peut-être un peu un professeur du département détaché. C'est alors une division du travail et il n'y a pas de problème sérieux.

Léon-M Serruya — Ici, on a la structure modulaire. Ça existe dans d'autres universités, dans des industries privées, etc. Mais ce qu'il y a d'unique à l'UQAM, c'est que les deux structures (modulaire et départementale) ne se rejoignent que très haut, au niveau du vice-recteur, lorsqu'elles se rejoignent! C'est un niveau trop élevé. Alors le pauvre vice-recteur peut se retrouver avec 24 ou 25 départements à s'occuper et je ne sais plus combien de modules, etc. D'où l'impossibilité de régler des conflits.

Godefroy Cardinal — Il y a un autre élément de querelle qui s'en vient dont je suis effectivement un des porte-flambeau: les activités modulaires. Je veux qu'on clarifie tout ce qui est modulaire. Les règlements

général et la convention collective sont très clairs là-dessus: tout ce qui est cours appartient au département. Ça sera fort difficile entre les deux structures mais je pense que là, c'est assez l'astrologie qu'on voit dans certains cours modulaires, sous prétexte que c'est fonctionnel et que ça correspond à des besoins et à un vécu magnifique.

Entre autres contraintes

Luc Desnoyers — Il y a, d'abord et avant tout, un problème de ressources. Chez nous, on a calculé les statistiques à la session d'automne 75: 59% des étudiants-cours sont desservis par des chargés de cours. C'est horrible. C'est absolument horrible. La solution, c'est des postes de professeurs. Mais ça, c'est bien vite dit, et puis on l'a vu encore ce matin, des postes de professeurs, y en a pas. Le nombre de postes est fonction de la charge du département qui elle est fonction des commandes des modules. C'est jamais une décision départementale. On a, par exemple, à donner 49 groupes-cours à une session donnée, avec X professeurs. Le reste, c'est des chargés de cours, en autant qu'on rencontre certaines contraintes administratives.

Léon-M Serruya — Mon département est de loin celui qui est le plus maltraité en ce sens, car 75% des cours se donnent par des chargés de cours. Quant au ratio étudiants/professeurs à temps complet, c'est aberrant, si on se compare, par exemple, avec les HEC ou l'Université Laval. Mais il ne faut pas oublier que l'UQ a plusieurs constituantes: Chicoutimi, Rimouski, etc. qui coûtent extrêmement cher et puis évidemment, c'est Montréal qui paie.

Luc Desnoyers — On nous a chanté toutes les contraintes budgétaires. Je crois qu'elles sont réelles et on nous a parlé d'une politique adoptée par la Commission des études pour l'ouverture de nouveaux postes; cette politique est très vague. Nous, on a carrément l'impression que l'effort n'est pas fait pour ouvrir de nouveaux postes. Les statistiques le démontrent clairement: il y a beaucoup trop d'enseignements donnés par des chargés de cours ou des temps partiels. Un département ne peut rien faire d'autre que de prendre le nombre de postes que la gestion académique décide de lui donner.

Jean-Pierre Boivin — J'ai remarqué qu'il y a une conséquence assez grave à l'engagement de chargés de cours en grand pourcentage. Je fais partie de la sous-commission du premier cycle. J'ai remarqué qu'il y a beaucoup de changements de programme, de transformations de cours. Et je constate que ce sont les professeurs plein temps, permanents grâce à notre syndicat, qui choisissent les cours en priorité. Je constate de plus que les cours choisis par les permanents sont des cours stables, qui changent peu. Résultat: les chargés de cours assument des cours dédoublés en partie, mais ils assument aussi certains types de cours expérimentaux, à nouvelles orientations. Conséquence: les permanents assurent leur job ici et les chargés de cours, qui ne sont presque pas payés, prennent ce qui reste.

Luc Desnoyers — Je m'en étonne parce que ça ne marche pas comme ça chez nous. Un cours appartient à une banque de cours; la banque de cours est gérée par un département. Permanent ou pas permanent, vieux pas vieux, mâle ou femelle, pas de priorité!

Godefroy Cardinal — C'est bien clair que lorsque les professeurs sont appelés à faire des pressions pour la confection d'un programme, au conseil de module par exemple, ils ne se remettent pas en question eux-mêmes et ont tendance à vouloir reproduire les mêmes choses. C'est pour ça que je disais tantôt que l'élaboration des programmes, c'est la job d'un professionnel expert et non d'un professeur comme tel. A ce moment-là, c'est complètement dépolitisé. C'est vrai qu'actuellement, comme le dit Jean-Pierre Boivin, une bonne partie des innovations dans l'Université sont assurées

par des gens qui n'ont pas de statut: de jeunes professeurs, des salariés-assistants, des chargés de cours, des animateurs modulaires.

André Donneur — Si on prend les fameuses normes du rapport professeurs-étudiants, on tient compte uniquement du rapport prof/étudiants pour l'enseignement. On ne tient absolument pas compte de toutes les autres tâches qui devraient être comptabilisées. Nous, on a un professeur déchargé pour diriger le Centre interuniversitaire d'études européennes. Mais il n'est pas remplacé par un professeur. C'est une surcharge de travail qui vient reposer sur les épaules du département car il est remplacé par un chargé de cours.

Godefroy Cardinal — Dans l'ensemble de l'Université, 55% des activités sont données par des professeurs réguliers, 45% par des chargés de cours. C'est quand même une conséquence de la syndicalisation. A partir du moment où les gens ont la sécurité d'emploi, l'institution est extrêmement prudente. Il y a deux positions: d'une part, l'Université qui dit que ces propositions sont à peu près raisonnables et qu'elle peut aller jusqu'à 60-40; d'autre part, le syndicat dit qu'il faudrait au moins 70% de professeurs réguliers et 30% de chargés de cours.

André Donneur — Le problème de la surcharge de travail, je le répète, m'apparaît important. La possibilité, par exemple, de concentrer certaines charges d'enseignement à certains moments devrait être beaucoup plus sérieusement envisagée.

Luc Desnoyers — Avant de parler des autres contraintes, il faudrait qu'on ait plus de renseignements sur le budget de l'Université. Des interprétations nombreuses font la manchette à tour de rôle mais un certain nombre d'individus seulement ont des renseignements sur le budget. Dans les départements, on ne sait pas où va l'argent, où va le budget de l'Université, comment il est partagé.

Godefroy Cardinal — Cette année, au Conseil d'administration, j'ai vécu les deux budgets, le budget régulier et le budget d'investissement. A chaque fois, j'ai demandé à partir de quels critères, à partir de quelles politiques, on faisait la ventilation budgétaire. On m'a dit qu'on a pas d'argent et que,

dans l'un et l'autre cas, on ne fait que reconduire les activités d'enseignement. Ça me paraît aberrant, c'est comme si aujourd'hui dépendait d'hier et hier, de demain, etc. Mais on nous a promis qu'au mois de février, on déposera un projet cadre à caractère politique, pour la préparation des prochains budgets de fonctionnement et d'investissement. Ce sera une première à l'UQAM. Après 7 ans, on va commencer à avoir des politiques de ventilation de budget. Le corps professoral n'a plus aucune prise sur le nerf qu'est l'argent. C'est une perte très manifeste. Un exemple concret de ça, vous l'avez eu ce matin avec les ouvertures de postes.

Je suis au Conseil d'administration. A une séance, il arrive deux propositions: l'une qui origine du secteur académique où on parle d'une ouverture de 32 postes et plus de professeurs; l'autre papier arrive sur la table, il vient de la structure technocratique, du vice-rectorat à l'administration et aux finances; il parle d'un maximum de 24 postes. La discussion n'a pas lieu finalement, c'est 24 postes, ça finit là. On passe à autre chose. On peut bien discuter pour la forme mais on est infériorisé au niveau du vote.

De la recherche, mais à quel prix?

Jean-Pierre Boivin — On fait face à un paradoxe actuellement: le département est responsable dans le cadre des politiques de l'Université et des règlements internes, de développer la recherche dans son domaine. C'est très théorique. Parce que quoiqu'on en dise, pour développer la recherche, ça prend du jus financier. Or, le département n'a pas la moitié d'un sou pour le faire, il n'a aucune responsabilité financière.

André Donneur — On en revient toujours au même point: les moyens à notre disposition et le nombre de postes qui est donné au département ne permettent pas de faire suffisamment de recherche. Comme on surcharge les professeurs dans l'enseignement, il est difficile d'en dégager quelques-uns pour un certain temps ou d'alléger la tâche de deux ou trois autres. C'est difficile à faire dans la mesure où il n'y a pas de pos-

tes prévus qui tiennent compte des directions de thèse ou de recherche. Très souvent, les étudiants viennent dans un programme de maîtrise parce qu'ils savent qu'il y a un professeur qui fait de la recherche dans tel domaine et que leurs thèses pourraient être dirigées par lui ou même qu'ils pourront être associés au projet de recherche. Et puis, il y a une infrastructure de recherche qui est très faible: distribution des locaux, personnel, facilités de travail, jusqu'au téléphone...

Léon-M Serruya — Ce qui est malheureux à l'UQAM, c'est que malgré tous les énoncés et les beaux discours, elle est une institution de premier cycle. On le voit dès qu'on voit la distribution du budget, en constatant les différences de répartition entre le décanat du premier cycle et le décanat des études avancées. En fait, on n'a pas vraiment de politique de recherche. Il faudrait peut-être que les personnes du Conseil d'administration et les autres se penchent un peu sur ce problème pour essayer de stimuler la recherche institutionnelle.

Luc Desnoyers — Le boulot du département, c'est d'adapter la recherche aux besoins de l'heure actuelle, à un certain nombre de contraintes. Au département chez nous, lorsqu'on a commencé à structurer nos activités de recherche (quand on a lancé le programme de maîtrise quoi!) on s'est délimité un secteur: biologie de l'environnement. Pourquoi? Pour mettre en marche des types d'activités qui aient une portée concrète, à plus ou moins court terme, éviter de se mettre en concurrence avec d'autres universités, avoir plus de possibilités de financement et donner la chance à bien des gens de s'embarquer. Le département doit s'adapter à un certain nombre de contraintes mais ça ne veut pas dire qu'il doit toutes les accepter. Il y a des batailles à mener pour qu'on donne aux départements les moyens de développer cette recherche. Il est certain, pour moi, que l'institution d'ici ne fait pas son boulot de ce côté-là. On



en a eu un exemple encore une fois ce matin; quand on répartit les postes de professeurs d'un département, on le fait exclusivement en fonction de la clientèle de premier cycle. Dans les politiques qu'adopte la Commission des études, il est question de tenir compte du développement de la recherche mais dans les formules du décanat de la gestion académique, tout ça disparaît gentiment.

Godefroy Cardinal — Le problème de la recherche, il est grand à l'UQAM, mais il est grand aussi dans d'autres universités. A l'Université de Montréal, le vice-recteur l'Abbé disait, il y a à peine quinze jours, qu'ils doivent prendre des solutions drastiques pour garder le tonus et la qualité de recherche qui s'y fait. A l'UQAM, il est bien clair qu'à court terme, à moins que les politiques provinciales changent, la résurgence ou la revitalisation de la recherche ne peut venir que du corps professoral. Parce que, malgré nos doléances, l'institution telle qu'elle est actuellement, j'imagine qu'elle ne changera pas. Il n'y a rien qui va changer. C'est pas l'institution, c'est pas les politiques, puis les trucs discutés ici et là ni les documents en circulation qui vont changer quoi que ce soit. C'est pas vrai. C'est aussi bête que ça et aussi peu pro-syndical que ça, ce que je vais dire: il va falloir que les professeurs prennent sur eux le poids de la recherche. Il va falloir que les départements décident que c'est suffisamment important pour se surcharger au profit de certains projets collectifs ou de certains projets individuels, acceptés par l'assemblée départementale.

Jean-Pierre Boivin — Pour nous en arts, en ce qui concerne la recherche, notre première préoccupation a été de savoir ce que voulait dire le mot recherche. Qu'est-ce que la recherche pour un artiste? Il n'y a pas encore de réponses précises là-dessus et ça crée énormément de remous dans le secteur. Quand un professeur a fait une ou deux expositions durant l'année, est-ce qu'on doit

lui créditer ça comme travail de recherche? Ou bien est-ce un travail personnel, extérieur à l'Université, qui n'a aucune relation avec son statut universitaire? Doit-on continuer à pousser les individus à travailler dans leur production artistique ou si l'on doit les inviter à se pencher, en groupe, sur l'élément scientifique de l'art? Les subventions de recherche en arts n'ont aucune correspondance avec les subventions de recherche en sciences. Et quand un professeur demande une subvention à des organismes, du fait qu'il touche un revenu comme professeur, sa subvention est presque automatiquement coupée, à la faveur d'un autre artiste qui ne reçoit pas de salaire d'enseignant. Par ailleurs, si on pousse l'individu à faire sa production, il lui faut au moins 3-4 jours par semaine pour qu'elle soit valable, ce qui le sort du cadre universitaire où il doit être présent pour l'encadrement étudiant, etc. Ça développe un malaise qui va grandissant.

Luc Desnoyers — La situation est complètement différente en sciences, ça fait partie des moeurs qu'un professeur fasse de la recherche. Ça a beaucoup d'implications: il doit y avoir une infrastructure lourde et très coûteuse, des laboratoires, des techniciens. Je pense que je suis le seul au département qui n'ait pas de recherche formelle. Il y a 15 professeurs au département et ils travaillent tous sur des travaux de recherche. 23 étudiants gradués sont également à faire de la recherche. On continue de croire que le professeur doit avoir des activités de recherche; que ces activités ont une incidence importante sur sa performance globale en tant que professeur.

Léon-M Serruya — Chez nous, la recherche est une priorité. Nous essayons de stimuler les professeurs à s'y impliquer, en étant, par exemple, extrêmement sévère en ce qui concerne l'évaluation des professeurs (où l'élément recherche est très important). Nous avons créé un laboratoire qui est censé s'auto-financer; nous avons essayé de trouver l'argent un peu partout pour des recherches qui n'arrivaient pas à trouver des fonds. Nous avons aussi des déjeuners-causeries où des professeurs présentent à leurs collègues le fruit de leurs réflexions.

Godefroy Cardinal — La difficulté, me semble-t-il ici, est au niveau des tâches et fonctions du corps professoral. La convention collective parle de 5 fonctions, dont la recherche, bien sûr. Mais tout ça n'est pas pondéré finalement et la pratique veut sur-

tout que les gens fassent de l'enseignement, de l'encadrement, de la gestion, etc. De telle sorte que l'aspect recherche arrive vraiment en deuxième plan, du moins c'est notre vécu à nous. Cet élément-là est vraiment clé: quand il s'agit d'encourager un professeur pour la recherche, on doit en surcharger d'autres. De telle sorte que notre difficulté est de convaincre certains professeurs de laisser tomber l'étiquette professeur/chercheur. Je ne dis pas qu'on naît chercheur; on peut le devenir. Mais par contre, il y a des gens qui ne sont pas faits pour la recherche au sens traditionnel du terme. Ce ne sont pas des gens qui ne remettent pas en question leur enseignement et leur formule pédagogique mais ce sont des gens qui ne sont pas viscéralement intéressés à la recherche. Ils ne sont pas inquiets de ne pas en faire, ils ont mille bonnes raisons fondées pour ne pas en faire, etc. Alors moi je voudrais au département qu'on fasse un clivage temporaire entre ceux qui continuent à revendiquer le statut de professeur/chercheur et ceux qui mettraient l'accent sur l'enseignement, avec un troisième cours ou d'autres activités de gestion du département.

André Donneur — Chez nous, c'est comme en sciences: il n'y a pas de dissociation entre l'enseignement et le travail de recherche. Il nous semble très important que l'enseignement soit fécondé par la recherche et qu'il y ait réciprocité, qu'il n'y ait pas coupure totale. Mais c'est clair qu'il y a des gens qui font plus de recherche que d'autres et il faut admettre aussi qu'il y a des moments dans la carrière d'un professeur où il fait plus de recherche et moins d'enseignement. Là, il y aurait certaines modalités à examiner: rotation des tâches, congés qui permettraient aux professeurs de partir à tour de rôle quitte à compenser plus tard cette surcharge occasionnée chez d'autres enseignants. Pour faire de la recherche, il faut disposer de moments assez longs et ne pas être coupé par toutes sortes d'autres tâches. Mais les congés ne s'obtiennent pas aussi facilement que ça.

Léon-M Serruya — Je suis d'accord avec Godefroy Cardinal dans le sens où tout le monde n'est pas chercheur. Mais au lieu de dire ça, je dirais: il y a de très bons chercheurs, il y a des super-stars, il y en a qui

sont beaucoup moins super-stars. Mais tous peuvent faire un effort dans le domaine de la recherche. Nous l'exigeons un peu partout.

Godefroy Cardinal — Moi je veux bien continuer à manier ce que mes confrères manient avec beaucoup d'assurance à savoir que l'enseignement et la recherche sont indissociables. Si on regarde les statistiques des universités au Québec, en particulier, on voit que les professeurs universitaires se sont un peu gargarisés du mot recherche. Mais comment la mesurer cette recherche? Est-ce en terme de subvention, de publication, ou les deux? Il est toujours difficile de quantifier ou de dire qui en fait et qui n'en fait pas. Moi, je ne vois pas de diminution de statut à avqir dans les départements d'excellents communicateurs qui ne sont pas les principaux animateurs ou meneurs d'une recherche. Ils peuvent être là comme assistants, comme auxiliaires, même comme experts un moment donné sur un point précis. Il y a de la place pour tout le monde dans une université, mais dans des statuts différents. On doit en arriver à une certaine maturité de ce côté-là. Je dis qu'il y a des gens qui, depuis le début de l'Université, font des déclarations à tout le moins fallacieuses, paradoxales, en continuant à revendiquer un statut de professeur-chercheur. C'est ça qui m'énerve copieusement dans mon secteur.

Luc Desnoyers — Moi, je refuse de dire que le job d'un professeur d'université, c'est d'abord l'enseignement ou c'est d'abord la recherche. Je pense que c'est un ensemble. Cinq tâches sont définies dans la convention collective et les proportions consacrées à chacune des tâches varient avec chaque individu. Je m'objecterais au "star system" qui ferait d'un professeur, "le" chercheur du département. Quand je dis que tous les professeurs doivent participer à une activité de recherche, je veux dire d'une façon ou d'une autre. C'est sûr que certains auront plus de subventions, qu'un professeur aura 5 ou 6 étudiants gradués en laboratoire alors qu'un autre n'en aura qu'un seul. Mais on doit développer la recherche en nous donnant les moyens d'abord. On ne les a pas toujours.

Godefroy Cardinal — Dans les deux ou trois prochaines années, pour se mettre sur la carte de la recherche, pour sortir du trou, il va falloir que les professeurs prennent sur eux finalement le poids de la recherche, l'investissement humain. C'est pour ça que je disais que, dans mon département, il y aurait, pour des périodes X, des gens qui laissent tomber ou mettent en veilleuse certains projets personnels au profit de d'autres. Qu'on en arrive, temporairement, à certaines clarifications sur les statuts à revendiquer. Ce sont des pôles un peu simplistes, mais il faudrait arriver à dire: j'ai toute ma place dans l'Université comme professeur/chercheur ou j'ai doute ma place dans l'Université comme professeur, vulgarisateur, animateur.

Là où se brassent les cartes

André Donneur — Les administrateurs, dans une large mesure, devraient garder des perspectives universitaires, c'est-à-dire des perspectives de professeurs et de chercheurs. On rencontre très souvent, dans des organismes de recherche ou dans l'ensemble des universités, des administrateurs qui n'ont pas touché à l'enseignement et à la recherche depuis 20 ans. Et pourtant, ce sont eux souvent qui prennent des décisions extrêmement importantes dans l'orientation et de la recherche et de l'enseignement. Ne parlons pas du ministère de l'Éducation à ce point de vue là! On peut se poser la question aussi: est-ce que les gens ne restent pas trop longtemps dans les postes administratifs les plus importants? Est-ce qu'une rotation des tâches ne serait pas normale, c'est-à-dire que tous les administrateurs, jusqu'au président, retournent régulièrement au professorat et à la recherche?

Godefroy Cardinal — Moi, ce qui me "chicotte" actuellement, c'est qu'on est revenu, depuis 1971, à des structures excessivement technocratiques et occultes. A l'UQAM, il y a deux comités qui sont omnipotents et omnipotents: le comité de budget et le co-



mité de régie. Le comité du budget, c'est notre comité du trésor-maison; c'est juste des boss, des gens qui ont des responsabilités manifestes: il n'y a pas de participation, il n'y a pas de consultation là-dedans. Ce sont des diktats; il n'y a pas autre chose là que des diktats. Le comité de régie, lui, groupe évidemment les officiers supérieurs de l'Université. Or le comité du budget est, dans le fond, fécondé par le comité de régie. Donc, dans la pratique, toutes les autres instances démocratiques ou de participation sont en position d'infériorité manifeste. Il n'y a pas d'adéquation possible, par exemple, entre la Commission des études, le Conseil d'administration versus le comité de budget et le comité de régie. Ça c'est une structure qui n'existait pas il y a quelques années. Du temps où j'étais administrateur, il y avait une commission administrative et différents sous-comités où toutes les questions d'aménagement de budget et de personnel étaient discutées. Toutes les cartes étaient sur la table. Or, depuis 1971, les cartes ont été retirées et on ne les brasse plus. Ou si on les brasse, c'est en cercle très restreint.

Léon-M Serruya — Là, on aboutit à une structure où les professeurs n'ont pratiquement rien à dire. Si vous voyiez, par exemple, la façon dont un vice-doyen est élu! Il est élu comme toute une série d'administrateurs sont élus. Il peut venir d'un domaine complètement différent du domaine des professeurs dont il a la charge!

Luc Desnoyers — Les modules ont un intermédiaire, une façon de faire un certain consensus: la famille. Quant aux départements, ils se retrouvent avec un intermédiaire qui n'en est plus un: la gestion académique. Jusqu'à un certain point, elle a voulu être cet intermédiaire mais ça ne va plus. Même la gestion a perdu des responsabilités. Les départements se battent directement avec des services, comme l'aménagement, l'entretien, etc.

Godefroy Cardinal — Cela dépend également de la personnalité des titulaires. Le vice-recteur Bernier n'était surtout pas intéressé aux aspects de l'administration autres que l'aspect financier. Il était prêt à laisser tout ça à la gestion académique. Alors que le vice-recteur Pichette veut effectivement ce que recouvre la double épithète administration et finance. Ça, c'est clair.

André Donneur — Mais est-ce que vous ne croyez pas qu'on est aussi, en partie, responsable de tout ça? Car la gestion académique est née de quoi J'ai dit une fois à une assemblée de directeurs de département, que les grenouilles se sont données un roi parce qu'elles n'arrivaient pas à se mettre d'accord. On est donc en partie responsable. D'autre part, la structure ouverte favorisait les luttes et ne donnait pas assez de possibilités et d'autogestion aux professeurs.

Godefroy Cardinal — Au moment où on a créé cette entité, M. Donneur, j'y étais. Ça s'appelait la gestion départementale, quand j'étais administrateur. Ça partait d'un très bon naturel. Ça partait du principe que le secteur enseignement et recherche ne devrait pas se battre avec le secteur administration et finances pour son vécu; on voulait confier au secteur enseignement et recherche la gestion de son budget. Par ailleurs cela a mené depuis la tendance de toutes les administrations: survivre, croître, se multiplier, monopoliser. Est-ce dû aux titulaires? A la faiblesse des départements? A leur division? Ça, c'est autre chose.

Il y a un autre élément qui me chagrine beaucoup actuellement, c'est la politisation de la Commission des études. J'avoue que pour moi, ça fait à peu près 1 an et demi que la Commission des études est, plus souvent qu'à son tour, éminemment politique.

Luc Desnoyers — Je pense que tu touches un problème qui est peut-être fondamental parce qu'avec la politisation qui commence à la Commission des études, il se crée alors plus nettement une division, celle du modèle industriel. La Commission des études, c'est le seul endroit où on a un mot à dire. Puis, elle va perdre tous les mots qu'elle a à dire bien vite! Elle va les perdre gentiment. J'ai hâte de voir les positions patronales lors de la prochaine convention collective. On va tenter de débarquer la Commission des études, on va tenter de nous l'enlever. Je le crains beaucoup.

Godefroy Cardinal — Je n'accepte pas que la Commission des études soit devenue politique et serve somme toute, parfois, comme table de pré-négociation. Tout en étant un fervent syndicaliste, je ne l'accepte pas. Pas plus que je n'accepte qu'elle ne travaille pas, actuellement, dans un climat serein où les impératifs d'ordre académique soient les seuls à être considérés. Est-ce que c'est lié au fait que chacun des six secteurs doit s'y représenter? Est-ce lié à la composition, aux personnes qui y sont depuis quelque temps? Je ne sais pas trop mais il est indéniable qu'elle n'a plus, à mes yeux, le caractère d'autorité morale, au point de vue scientifique et universitaire, qu'elle devrait avoir. Quand on me dit que la Commission des études ne pourra statuer sur telle chose, moi j'ai le goût de me lancer par terre ou de pleurer... dépendant évidemment de mes bio-rythmes.

Léon-M Serruya — Ça me fait plaisir que Cardinal ait abordé le problème de la Commission des études. Je n'ai aucune crédibilité vis-à-vis des membres du corps professoral qui y siègent. C'est devenu uniquement un endroit où le syndicat peut porter sa voix. Ceci ne va pas avec le sens de la Commission qui ne devrait s'occuper que de considérations académiques. Qui peut blâmer l'administration de se protéger contre cette Commission des études? N'importe quelle aberration passe maintenant parce que l'exécutif syndical a décidé d'une telle position sur des matières purement académiques et non syndicales.

André Donneur — Je crois qu'ici, il faut renverser les termes de la proposition. A partir du moment où il n'y a pas possibilité d'avoir une information complète, sérieuse, il est fatal que les rapports deviennent des rapports de conflits. C'est la lutte contre des décisions qui sont prises par d'autres. Il n'y a plus une prise de décision faite en fonction après tout des intérêts des enseignants, des chercheurs. A partir du moment où on établit des rapports hiérarchiques, l'Université devient extérieure aux professeurs. A partir du moment aussi, où on ne donne pas l'information nécessaire.

Godefroy Cardinal — Actuellement, si les professeurs, parmi leurs multiples fonctions, veulent faire du service, ils doivent se taper la Commission des études.

Souvent, ils n'ont pas une connaissance approfondie des dossiers qui leur permettrait de voter selon leur conscience. Je comprends à ce moment-là qu'ils aient des attitudes excessivement rigides, syndicales ou de front commun versus une partie adverse. Ils flairent des choses qui sont plus ou moins fondées, alors ils ont une attitude syndicale. C'est aberrant parce qu'à ce moment-là, les dés sont pipés. Moi je dis que si on a un corps qui s'appelle la Commission des études et qu'on veut lui donner la carrure qu'elle doit avoir, chacun de ses membres doit bénéficier des services du bureau d'études. Je n'ai jamais réussi, du temps où j'étais à l'administration, à faire donner des moyens à la Commission des études. Moi, je voulais que la Commission des études ait à son service le bureau d'études et non pas l'un ou l'autre des officiers de l'Université. Je dis qu'un professeur qui siège à la Commission a le droit de se faire réaliser des expertises par le bureau d'études. Je n'ai jamais réussi à convaincre mes collègues de ça. On a toujours trouvé que c'était inconséquent de ma part, dangereux et lunatique. Parce que, disait-on, on donne à la partie adverse, des moyens de nous contester. Tout récemment encore, on m'a fait la même réponse: "On n'est pas pour donner aux professeurs des moyens de nous contester!" J'ai trouvé ça absolument aberrant.

André Donneur — Ce type de réponse du recteur, c'est une réponse, au fond, de l'adversaire: il n'est pas question de tout dire, il faut cacher les choses. C'est aussi une position d'administrateur qui ne veut pas mettre les choses sur la table. Et ça, c'est déplorable. Il ne faut pas jeter le blâme ensuite sur les professeurs organisés syndicalement quand ils prennent les mesures qui s'imposent.

Godefroy Cardinal — De toutes façons, pour moi, depuis environ un an et demi, la Commission des études n'est pas un corps crédible.

Il y a une autre difficulté: il n'y a pas un climat favorable à la discussion, un climat annoncé, vécu ou enfin favorisé, proposé par les officiers de l'Université. On dirait finalement, que tant et aussi longtemps que, dans la plaine, les mécréants s'entre-déchirent, ça va; il n'y a pas de problèmes;

on verra bien qui va survivre et on négociera avec le survivant. Depuis déjà 2 ans, il y a 5 ou 6 départements qui se déchirent psychologiquement, puis ils le feront physiquement dans deux ou trois semaines sur un truc qui s'appelle la didactique. Ce sera une querelle difficile. Et les officiers académiques de l'Université semblent complètement se désintéresser de tout ça. Comment se fait-il que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ne réunisse pas les directeurs ou l'exécutif départemental pour faire les clarifications nécessaires? Pour le mieux-être des étudiants. Et de meilleurs services.

Et le syndicat?

Luc Desnoyers — Ce que je sais, c'est qu'en ce moment, on n'est pas plus efficace comme directeur de département que comme syndiqué. On n'est pas efficace quant aux changements à apporter à la structure de fonctionnement de l'Université. Je ne sais pas encore comment on deviendra efficace. Je pense que par l'intermédiaire du syndicat, il y a quelque chose à faire. Ça, j'en suis convaincu.

Si on veut que cette mutation aille dans le sens de nos préoccupations, c'est à nous autres d'y voir. Mais un syndicat ne pourra jamais résoudre tous les problèmes. Tant qu'on aura une administration qui se donne de plus en plus de pouvoirs, on sera de plus en plus en réaction contre cette prise de pouvoirs. Et là, ça risque d'être un cul-de-sac.

Godefroy Cardinal — Depuis le début de cette rencontre, j'ai personnellement lancé quelques baffes à la tête des administra-





teurs mais, par contre, je ne suis pas fier de mon syndicat non plus. Pourquoi? Entre autres, pour une chose principale. Dans les années 69-70, quand on nous a vendu la syndicalisation, c'était avec l'idée que le syndicat allait se porter garant de la qualité de l'enseignement et de la recherche dans la boîte. Si on relit les tracts, les papiers de l'époque, c'était écrit en lettres de feu. Or, j'ai écrit au syndicat là-dessus en demandant de faire un dossier sur ses réalisations concrètes pour l'avancement ou l'amélioration de l'enseignement et de la recherche. Certaines choses se sont améliorées grâce aux professeurs. Mais sur quels points, le syndicat comme corps constitué, a-t-il amélioré la situation? Je ne suis pas prêt à dire que de ce côté-là le dossier soit particulièrement rutilant.

André Donneur — Il m'est arrivé d'écrire au syndicat au sujet d'une plainte sur la bibliothèque. On m'a répondu qu'il fallait agir collectivement comme directeurs de département, etc.

Godefroy Cardinal — Il y a deux choses qui se produisent actuellement dans le corps professoral: une démobilisation normale face aux syndicats et, en plus, une certaine désaffection psychologique vis-à-vis de leur propre syndicat à cause de ses attitudes parfois inconditionnelles, corporatistes à l'occasion. Les gens ont de moins en moins confiance au syndicat comme élément régénérateur. Les luttes qui ont été menées jusqu'à présent à travers l'UQAM n'ont pas été principalement à caractère ou à contenu académique. Notre syndicat a pris tous les trains qui sont passés: on est allé au Chili, en Angola; on a été de tous les fronts communs, on a reçu toutes les délégations qui se sont présentées à Montréal, on a fait des déclarations de principe sur à peu près tout. On a pris tous les trains. On n'en a pas raté un seul. Je suis pour la solidarité à travers le monde, pour le partage, pour un nouvel ordre social. Sauf que notre syndicat n'a pas agi sur la qualité de l'enseignement et de la recherche à l'UQAM et je trouve ça désastreux.

Luc Desnoyers — C'est peut-être joli de mettre le blâme sur le syndicat mais même le syndicat n'a pas beaucoup de moyens pour agir. Il est dans un réseau où il y a une désaffection là aussi en même temps qu'une politisation et un alignement de plus en plus clairs. Chez nous, au département, il reste qu'on est favorable à l'approche syndicale; l'ensemble des professeurs sont prêts à continuer d'essayer de faire des réformes à l'Université à travers le syndicat. C'est pas tout le monde qui marche de cette façon-là. Les gens sont divisés là-dessus. Il y a des gens qui ne sont plus capables de s'identifier au syndicat pour la bonne raison qu'à partir du moment où son idéologie se précise, ils s'en détachent. Mais, par contre, si le syndicat n'a pas d'idéologie, il fout rien. Le syndicat, c'est un des moyens que l'on a pour faire les réformes qui s'imposent.

Se reprendre en main

Léon-M Serruya — On a fait un tableau extrêmement pessimiste. Mais je dirais qu'une lueur d'espoir se présente. Ce que l'on fait dans certains départements, c'est vraiment de tourner le dos et aux administrateurs et au syndicat. On travaille seul mais on travaille en fonction de nos propres objectifs. On se débrouille.

Godefroy Cardinal — Tu as raison là-dessus. Ce qui se produit à ce moment-là, c'est que l'hypothèse de l'UQAM est contestée par le fait même. Il y a deux secteurs qui sont effectivement en train de se reprendre en main; il y a économie-administration et arts. Deux éléments qui étaient des originalités de l'UQAM sont en voie de se reprendre en main comme collectivité puis d'amener ou un nouvel ordre à l'UQAM ou une dislocation de l'UQAM.

Luc Desnoyers — Si on avait des façons de grouper un certain nombre d'efforts dans les secteurs comme arts et économie le font, on arriverait peut-être à autre chose.

Léon-M Serruya — L'Université du Québec a voulu éliminer les facultés qui existaient dans les autres universités. On ne peut donc pas utiliser le terme faculté. Je veux bien ne pas l'utiliser mais je voudrais utiliser le terme secteur autonome ou groupe autonome. On peut conserver la double structure mais on devra aboutir à ceci: un groupe autonome où les deux structures peuvent arriver à se parler à un certain niveau. Un secteur, ça n'existe pas à l'UQAM et pourtant, pour nous, c'est une réalité de plus en plus identifiée.

Luc Desnoyers — Je ne sais pas si c'est comme ça partout mais chez nous, le vice-doyen agit comme président du secteur. Il n'est absolument pas mandaté pour le faire; en théorie, il n'en a pas la responsabilité. Mais en pratique, le secteur va prendre probablement de plus en plus d'importance parce qu'il est nécessaire.

Léon-M Serruya — La seule solution à mon avis pour que ça puisse marcher, c'est de subdiviser l'Université en groupes autonomes. L'institution est trop grosse maintenant, l'organisation est trop importante pour que l'on puisse fonctionner autrement.

Jean-Pierre Boivin — On veut changer un système pour un autre système et le professeur et l'individu se trouvent perdus là-dedans. On va se rendre compte qu'à l'intérieur d'un département, il y a quand même

me une certaine unanimité. Il y a un point évident, c'est que du premier au dernier, ils viennent toucher leur salaire à tous les quinze jours. C'est assez important. Le deuxième point c'est que, par exemple, dans mon secteur, les professeurs sont très préoccupés par l'avenir des arts plastiques et non pas par l'avenir de l'Université. Or si les professeurs croient en leur survie par le salaire qu'ils gagnent et croient également en un champ d'études qui est les arts plastiques, alors il faut essayer de nous organiser pour défendre les arts plastiques et non l'Université. Est-ce que vous voulez des arts plastiques ou si vous n'en voulez pas? De la chimie, en voulez-vous? On dit au syndicat: voulez-vous ça, oui ou non? Si vous en voulez, c'est ça que nous sommes, c'est ça que nous voulons être. C'est comme ça qu'on veut rester.

Léon-M Serruya — En d'autres mots, il faut que le professeur se retrouve comme une personne respectée, comme un individu libre de dire n'importe quoi et d'agir en fonction de contraintes raisonnables. Malheureusement, à présent, on se fait condamner partout à partir du moment où on a le courage d'agir en fonction de nos propres opinions. Aussi bien du côté de l'administration que du côté du syndicat. Il faudra tous se rendre compte que la seule solution, c'est de respecter l'individu et de permettre à l'Université d'être un forum d'idées. La solution est peut-être dans le respect individuel ■

Extraits de la convention collective du syndicat des professeurs de l'UQ (Montréal)

1.14 Département: Désigne l'entité académique et administrative qui regroupe, par affinité de disciplines ou de champs d'études, les salariés.

1.15 Assemblée départementale: Désigne l'assemblée de tous les salariés rattachés à un département. Elle peut décider en tout temps de s'adjoindre toute personne qui exerce à l'intérieur de l'Université des fonctions d'enseignement et/ou de recherche, sans pour autant que ces personnes aient droit de vote. Ses fonctions sont de décider, dans les limites de sa juridiction, des règles académiques et administratives nécessaires à la bonne marche et à l'orientation du département.

1.16 Directeur de département. Désigne un salarié du département élu par et parmi ses pairs pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable une seule fois consécutive, pour exécuter les tâches fixées par l'assemblée départementale. Le salarié occupant un tel poste ne perd aucun des droits rattachés à son statut de salarié. Il puise son autorité de l'assemblée départementale dont il est le représentant, dans les limites de sa juridiction vis-à-vis l'Université. Il est l'interlocuteur officiel auprès du vice-rectorat à l'Enseignement et à la Recherche. Il doit veiller au sein du département à l'application des normes et échéances administratives.

1.17 Exécutif du département: Il est composé du directeur du département et d'au moins deux (2) salariés élus par leurs pairs.

Article 4 Représentation: Conseil d'Administration

4.01 Les représentants de l'ensemble des salariés au Conseil d'Administration, au nombre de trois (3), sont élus par et parmi tous les salariés, à l'occasion d'une assemblée générale convoquée conjointement par l'Université et le Syndicat.

Représentation: Commission des Etudes

4.05 Les représentants des salariés à la Commission des Etudes, au nombre de six (6), sont élus par et parmi tous les salariés à l'occasion d'une assemblée générale convoquée conjointement par l'Université et le Syndicat.

4.06 Lors d'une première étape, trois (3) salariés sont choisis parmi les vice-doyens, directeurs de module, directeurs de département et directeurs de centre de recherche de façon à garantir la représentation de la double structure et à ne pas désigner plus d'un salarié du même secteur ou assumant le même genre de fonction.

4.07 A l'étape suivante, une fois connu le résultat de la première élection, trois (3) candidats sont choisis de façon à assurer à la Commission la présence des autres grands secteurs d'enseignement et de recherche de l'Université.

Article 7 Commission des Etudes

7.01 Sous réserve de la loi et de la présente convention collective, la composition et les pouvoirs de la Commission des Etudes à l'Université sont régis par les règles suivantes:

7.02 Sous l'autorité du Conseil d'Administration, la Commission des Etudes est le principal organisme responsable de l'enseignement et de la recherche à l'Université. L'exercice des droits et des pouvoirs de la Com-

mission des Etudes ne doit pas avoir pour effet de restreindre, modifier ou annuler toute disposition de la présente convention collective.

7.03 La Commission des Etudes est constituée des membres suivants:

- a Le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen du 1er cycle, le doyen des études avancées et de la recherche.
- b De six (6) salariés désignés selon le mode prévu à la convention collective aux paragraphes 4.05 à 4.07 inclusivement.
- c De six (6) étudiants.

7.04 La Commission des Etudes est présidée par le recteur, ou, en son absence, par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Le secrétaire général agit comme secrétaire.

7.05 Le mandat des salariés élus est d'une durée normale de deux (2) ans. Le salarié est rééligible mais son mandat est renouvelable consécutivement une seule fois et pourvu qu'il conserve la qualité nécessaire en vertu de laquelle il a été élu.

7.06 La Commission des Etudes exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et en particulier:

a Elle prépare et soumet à l'approbation du Conseil d'Administration les règlements internes régissant les domaines suivants:

1. Les modes d'organisation et de fonctionnement des départements, familles, modules et centres de recherche, ainsi que leur mode de création, d'abolition, de fusion, de division et de suspension de leurs modes réguliers d'administration et de fonctionnement.
2. Les modes de création, d'abolition et de modification des programmes d'études.
3. Les règles, procédures et critères régissant l'administration et l'inscription des étudiants.
4. Les conditions supplémentaires d'admissibilité aux catégories mentionnées à l'article 26 de la présente ainsi que les règles internes régissant le recrutement, la sélection, la nomination, l'évaluation, la promotion et le renouvellement de contrat des salariés.
5. Les activités professionnelles extérieures des salariés.
6. Sa régie interne et celles des sous-commissions et comités qu'elle constitue.

b Elle prépare également et soumet à l'approbation du Conseil d'Administration tout autre règlement interne relatif à l'enseignement et à la recherche requis par la loi ou par le Conseil d'Administration.

7.10 La Commission des Etudes institue les sous-commissions suivantes dont elle détermine la composition et le mandat:

- a la sous-commission du premier cycle.
- b la sous-commission des études avancées et de la recherche. Elle peut aussi instituer tout autre sous-commission et comité, en déterminer le mandat et en nommer les membres.

Article 8 Répartition de postes

8.01 A chaque année, la Commission des Etudes dans le cadre de ses attributions élabore une politique générale de répartition des postes. Cette politique doit tenir compte entre autres des axes de développement de l'Université, des besoins exprimés par les départements et des politiques de développement de l'enseignement supérieur.

8.02 Le ou avant le 15 décembre, la Commission des Etudes transmet pour

approbation par le Conseil d'Administration via le Vice-Recteur à l'Enseignement et à la Recherche son projet de politique de répartition de postes.

Le Conseil d'Administration adopte dans un premier temps, s'il y a lieu, cette politique et détermine dans un deuxième temps le nombre total de postes disponibles pour l'ensemble de l'Université pour l'année financière subséquente.

Article 9 Embauche

9.01 Les critères d'embauche sont adoptés par le Conseil d'Administration sur recommandation de la Commission des Etudes.

9.02 Après réception du rapport de répartition des postes prévu à l'article 8, le directeur de département doit procéder à la recherche de candidatures; l'assemblée départementale procède alors à la sélection des candidats suite à la présentation de toutes les candidatures par le directeur de département. A compétence égale et compte tenu de leur évaluation antérieure, la candidature des salariés substitués et invités est considérée prioritairement lors de l'embauche d'un nouveau salarié dans le domaine de la spécialisation du candidat.

Article 10 Fonctions du personnel enseignant

1 Définitions des fonctions

10.01 La tâche normale d'un salarié est constituée de cinq (5) éléments:

- a l'enseignement
- b la recherche
- c l'encadrement
- d l'administration pédagogique
- e le service à la collectivité

3 Charge du salarié

10.09 La tâche d'un salarié comprend dans des proportions variables les éléments indiqués au paragraphe 10.01. La pondération de ces cinq (5) éléments s'intègre dans la distribution des tâches et relève des départements. Cependant, tout salarié est libre d'accepter des tâches spécifiques d'administration pédagogique.

10.10 En aucun temps un salarié ne peut être tenu d'assumer des activités d'enseignement non créditées.

10.11 Le salarié ne peut être tenu d'enseigner à des étudiants qui ne sont pas inscrits au cours qu'il dispense.

4 Répartition des tâches

10.12 L'assemblée départementale doit étudier, modifier s'il y a lieu, et approuver la répartition des tâches des salariés du département. Cette répartition des tâches est préparée et soumise par l'exécutif du département. Le directeur du département est responsable de la bonne marche de la répartition des tâches entre les salariés du département. Il doit voir à ce que l'exécutif prépare et à ce que l'assemblée départementale décide de la répartition des tâches. Il la communique par écrit dans les délais prévus aux paragraphes 10.14 et 10.15, au Doyen de la Gestion académique pour approbation dans les quinze (15) jours par le Vice-Recteur, le tout en conformité avec le paragraphe 10.13 et autres dispositions de la présente convention collective.

10.16 Après l'attribution des tâches des salariés en conformité avec la charge d'enseignement du département décrite au paragraphe 10.08, et en conformité avec les paragraphes 10.18 et 10.12, pour tout cours additionnel commandé au département il y a attribution automatique de

chargés de cours aussi longtemps que la moyenne des étudiants par cours pour l'ensemble des cours du département est supérieure à quarante (40). Pour la tranche résiduelle d'étudiants/cours, il y a attribution de chargés de cours si cette tranche comprend un minimum de vingt-cinq (25) étudiants. Dans le cas où aucun cours additionnel n'est commandé au département et si la moyenne des étudiants/cours dépasse 40, le département, de sa propre initiative ou à la demande du ou des conseils de module impliqués, pourra scinder des groupes de telle sorte que la moyenne des étudiants par cours pour l'ensemble des cours du département ne soit pas supérieure à 40.

Article 12 Evaluation

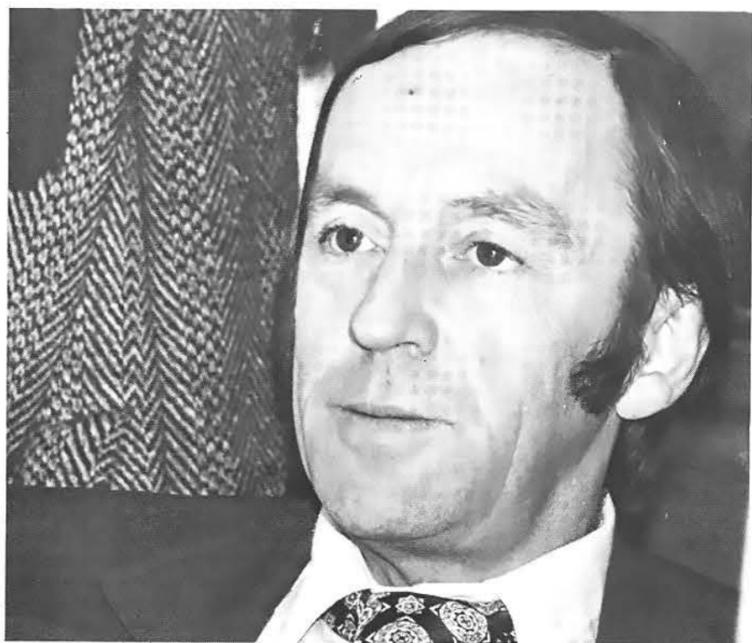
12.01 L'évaluation a pour objet l'amélioration de l'enseignement et de la recherche au niveau universitaire. C'est pourquoi elle doit servir non seulement comme instrument d'autocritique pour tous les salariés, mais elle doit tenir compte, dans l'évolution de leur carrière, des opinions émises par les étudiants (au niveau du 1er cycle, des évaluations des enseignements effectuées par les modules, et au niveau du 2e et 3e cycles, des évaluations des enseignements effectuées par les comités de programmes) et les autres salariés du département ou centre de recherche, en regard des critères prévus aux présentes, des politiques, définies par le département ou centre de recherche, et du travail effectué par chacun des salariés concernés.

12.02 L'évaluation est faite par un comité composé du directeur de département, de deux (2) salariés du département et d'une (1) personne extérieure à l'Université, spécialisée dans cette question, nommée par le Vice-Recteur à l'Enseignement et à la Recherche. Cette personne joue le rôle d'aviséur technique et se porte garant du respect des procédures; elle n'a pas droit de vote. Les salariés membres de ce comité sont eux-mêmes évalués par un comité ad hoc, composé de trois (3) autres salariés désignés par l'Assemblée départementale et de l'expert nommé par le vice-recteur. L'expert nommé par le vice-recteur doit remettre à celui-ci un rapport et en faire parvenir un exemplaire au directeur du département concerné. Le rapport porte sur les modalités d'application des critères et procédures d'évaluation préalablement établis par l'Assemblée départementale. Il ne doit en aucun cas servir à la transmission des dossiers d'évaluation des salariés.

12.09 Suite à l'évaluation annuelle du salarié permanent, faite par les comités prévus au paragraphe 12.02 et approuvée par l'Assemblée départementale, il peut être recommandé:

- 1 le recyclage du salarié;
 - 2 la réorientation ou la réaffectation à l'intérieur de l'université;
 - 3 un avis à caractère professionnel;
 - 4 la progression normale;
 - 5 le passage d'une catégorie à une autre, lorsque celui-ci n'est pas automatique, c'est-à-dire dans les cas prévus en 26.02 C.
- En aucun temps pour un salarié permanent telle évaluation ne peut conduire à un non-renouvellement de contrat.

Cette convention, signée le 23 novembre 1973, demeure en vigueur jusqu'au 31 mai 1976.



M. Yvon Desrosiers

Para-psychologie et sciences religieuses

M. Yvon Desrosiers, professeur au département de sciences religieuses, donnait à l'automne dernier, un cours intitulé "para-psychologie et religion". Plus de 70 étudiants étaient inscrits à ce cours où l'on étudiait les rapports entre les phénomènes "psi" et l'expérience mystique, cosmique, religieuse. A travers des études théoriques, bien sûr, mais chose étonnante, à travers également des laboratoires pratiques.

Deux types de travaux pratiques ont marqué le déroulement de la session. En premier lieu, une "collecte" de faits "psi", c'est-à-dire relevant de phénomènes de perception extra-sensorielle (télépathie, pré-cognition, voyance) et plus rarement, de psycho-kinésie. "J'ai demandé aux étudiants de ramasser tout ce qu'il y avait de phénomènes "psi" autour d'eux, nous explique M. Desrosiers. Leur première réaction était de dire qu'ils n'en trouveraient pas. Mais finalement, ils en ont rapporté une tonne! Nous avons pu constituer un dossier extraordinaire; ça vaut toutes les histoires d'Anciens Canadiens et de chasse-galerie! Evidemment, cela peut donner lieu à des illusions car ces faits n'ont pas été objectivés. Cela pose tout le problème de la constitution d'une science du témoignage, problème épistémologique et scientifique d'importance pour la para-psychologie."

Si la plupart des étudiants se sont volontiers prêtés à la cueillette de faits "psi", une trentaine d'entre eux ont cependant refusé de participer à l'expérience jugeant ces phénomènes trop subjectifs et peu évaluables scientifiquement.

"Et pourtant, souligne M. Desrosiers, la para-psychologie est actuellement scientifiquement étudiée en laboratoire un peu partout à travers le monde. Plusieurs universités ont des centres de recherche en para-psychologie et récemment l'Association américaine pour l'avancement des sciences en a reconnu la validité. La perception extra-sensorielle est un mode de communication archaïque et primitif que la scolarisation étouffe. Dans cette université comme ailleurs, on est sans doute trop rationaliste et on a peur aussi des implications sociales extraordinaires que ces phénomènes produiraient. Mais les faits sont là et l'intérêt des étudiants est réel."

Toujours est-il qu'une quarantaine d'étudiants ont vécu un laboratoire de transmission d'images, selon un protocole de recherche fort rigoureux qu'il serait trop long de décrire ici. M. Louis Bélanger, de l'université de Montréal, a assisté M. Desrosiers

dans la préparation scientifique de ce laboratoire. Selon M. Desrosiers, les résultats se situaient dans la bonne moyenne même si l'on a guère dépassé "l'attente due au hasard". Mais une analyse qualitative de l'expérience démontre une coïncidence étonnante entre les images émises par l'agent émetteur isolé dans un local et les paroles prononcées par le percipient-récepteur installé dans un autre local, situé à deux portes plus loin.

Mais enfin, comment M. Desrosiers perçoit-il le lien entre la para-psychologie et les sciences religieuses? "Les phénomènes "psi" et les phénomènes religieux sont, à mon avis, très voisins. Celui qui prévoit l'avenir dépasse le temps, celui qui communique à distance transcende l'espace, celui qui agit sur la matière la dépasse aussi. Ça ressemble au miracle. La conscience psychique, ça ressemble à la conscience cosmique, à l'expérience mystique. Tout est un. Dieu est hors du temps, de l'espace, maître de la matière. On est ici en plein problème religieux."

Denise Neveu

Au tréfonds de l'Atlantique: sonder l'épiderme de la Terre

Non, le pétrologiste n'a pas pour tâche de prospecter le pétrole. "Il étudie la structure et la composition des roches", explique un spécialiste en la matière, le professeur Henri-R. Loubat, des sciences de la terre à l'UQAM.

Il n'y a dans tout le Québec que deux universitaires à se consacrer à la pétrologie des roches océaniques. L'un d'eux est M. Loubat. Et par lui, l'Université est présente aux expéditions océanographiques de haute mer dans l'Atlantique.

M. Loubat est originaire du Midi de la France. Formé à Genève, il y a fait de l'enseignement et de la recherche. Avant d'entrer à l'UQAM, il y a deux ans, il fut professeur à Lakehead University, à Thunder Bay, Ontario. En 1968, il nouait des liens avec l'Institut océanographique de Bedford et l'Université Dalhousie, à Halifax. Il a pris part, à bord du navire océanographique canadien "Hudson", à des opérations de forage et de dragage à grandes profondeurs. "Exactement au milieu de l'Atlantique, commente-t-il. Par 3 000 à 4 000 mètres de fond. Ce qu'on appelle la dorsale volcanique médio-Atlantique. C'est le berceau de la croûte terrestre. Toutes les roches tant sous les mers que sur terres sont filles ou cousines lointaines de ces formations. Ce qui explique que mes travaux en Suisse ont porté sur les roches sous-marines des Alpes.

"L'origine de la zone dorsale? Il y a environ 120 millions d'années, les continents étaient reliés de la façon qu'on voit sur le croquis. Puis quelques 100 millions d'années passées, ce bloc continental s'est disloqué. L'Amérique du Nord s'est éloignée de l'Europe et de l'Afrique (l'emplacement de Montréal faisait face au Maroc). L'Amérique du Sud s'est scindée, elle a quitté l'Europe.

"Dans l'espace entre les deux un océan embryonnaire s'est développé. Au fond de l'Atlantique, une chaîne volcanique, toujours en activité, serpente le long de ce qui fut la brisure entre l'Ancien et le Nouveau Monde. C'est ainsi que la dorsale médio-Atlantique



L'amalgame des continents, il y a 120 millions d'années. La flèche indique la latitude de la zone explorée par le Canada au milieu de l'Atlantique actuel.

alimente continuellement le plancher sous-marin. Sorte de plaie, sorte de cicatrice, elle émet du basalte (roche volcanique) en fusion dont les lentes coulées auraient l'air de la pâte dentifrice qui sort d'un tube. Ces épanchements visqueux (il n'y a pas de vaporisation à cause des très fortes pressions de l'eau) tendent très vite à se refroidir pour former des structures nommées laves en coussins. Ce sont ces fragments d'éboulis qu'on aperçoit en photo et dont on a prélevé des échantillons".

Un triple intérêt: scientifique, économique, énergétique

Après les spécimens de la

Lune, les roches les plus coûteuses viennent du fond de l'océan. A quoi bon ces recherches?

— d'un point de vue scientifique, l'intérêt de l'échantillonnage (M. Loubat a amassé une collection de minerais) a été la découverte de multiples structures de roches qu'on retrouve sur les continents. Les mouvements orogéniques (formation des chaînes de montagnes) ont contribué à faire émerger des roches pour la plupart d'origine sous-marine. "Tout comme dans la psychologie d'un individu, on remonte aux caractères initiaux des phénomènes. Car les roches se déforment, se reforment, se recristallisent; elles "vivent", précise M. Loubat.

— d'un point de vue économique, les gisements potentiels de la croûte sous-marine sont riches en manganèse, en cuivre, en zinc, en nickel et en cobalt. "Les Etats-Unis, l'URSS, le Japon, pour ne mentionner que ceux-là, se dépêchent de mettre au point toutes les techniques possibles d'exploitation minière des boues volcaniques sous-marines, avertit le pétrologiste. On sait combien de différends internationaux suscitent les problèmes de juridiction sur les fonds océaniques. Dans 10 ans, une ou deux grandes puissances auront mis en service des usines sous-marines."

— d'un point de vue énergétique, ce magma qui suinte est un fluide chaud, peu polluant. L'eau réchauffée par la fournaise volcanique peut-elle servir à bon compte? "La course internationale en ce domaine sera serrée. Le Canada ne doit pas prendre de retard. Il se range déjà parmi les pays les plus actifs en recherche géologique sous-marine. L'UQAM y a sa part", conclut M. Loubat.

Claude Asselin



Un stage qui finit bien

Trois étudiants du module de communication ont fait un stage, lors de la session d'automne, au bureau de Montréal de l'agence de publicité J. Walter Thompson.

Leur apport a été si apprécié que l'agence a tenu à leur verser des honoraires. Une vingtaine de personnes ont assisté à la réception qui a eu lieu à cette occasion en

l'honneur des stagiaires (de gauche à droite) Josée Fortier, Jean-Pierre Pilon et Christian Boulad.

P.S.

M. Yves Trudeau, du département d'arts plastiques, expose actuellement au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles après avoir présenté ses oeuvres récemment à Paris.

L'Évangéline à plein temps

C'est comme ça que ça se passe à la garderie Évangéline, au pavillon Lafontaine, du lundi matin au vendredi soir. Pas de discrimination: les enfants des étudiants, professeurs, cadres,

employés de soutien de l'UQAM s'amuse, mangent, pleurent, vivent ensemble. Entourés de trois jardinières, Céline, Denise, Luce.



Un document sonore de Jean-Pierre Cartier

Le 12 février dernier avait lieu au pavillon Lafontaine de l'Université du Québec à Montréal la première d'un reportage sur bande magnéto-phonique intitulé "Handicap de la vue". Ce document a été réalisé, lors du 13^{ème} congrès du "Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle", à partir des travaux de l'atelier "Moyens techniques dans la poursuite de l'autonomie, la productivité et l'efficacité chez les handicapés de la vue", dont était responsable Monsieur Jean-Pierre Cartier, professeur au département de chimie de l'UQAM. Sur la photo, on aperçoit de gauche à droite: MM. Antonin Boisvert, vice-recteur aux communications, Godefroy Cardinal, directeur du département des sciences de l'éducation et Jean-Pierre Cartier.

Statistiques du registraire

Le bureau du registraire vient de publier, en collaboration avec le service de l'informatique et le service de l'inscription, deux brochures de statistiques sur la population étudiante de l'UQAM, de 1969 à 1975.

Selon M. Corbo registraire ces recueils se veulent avant tout un instrument de travail commode pour tous ceux qui s'interrogent sur l'histoire de l'Université et sur son avenir.

Un premier recueil contient les statistiques d'inscriptions par programme: l'historique de chaque programme est contenu dans un tableau indiquant le nombre d'étudiants et de cours-étudiants, selon le statut, le régime d'études et le sexe. Des tableaux semblables ont été dressés pour les familles, au premier et au deuxième cycle ainsi que pour l'ensemble de l'Université.

Le second recueil intitulé "Analyse des clientèles" tente de cerner certaines caractéristiques de la population étudiante comme l'âge des étudiants selon le statut et le régime d'études, les statistiques d'inscriptions par niveaux d'études, etc. Plusieurs graphiques viennent compléter cette vue d'ensemble de l'évolution de l'UQAM: proportion d'hommes dans la population totale, proportion d'étudiants à temps complet, proportion d'inscrits par rapport aux ré-inscrits, proportion d'étudiants au premier cycle, etc.

Tous les directeurs de service, de département et de module ont reçu ces brochures. Elles ont également été déposées au service des archives et à la bibliothèque pour consultation générale. Comme le souligne M. Corbo, il importait de rendre ces statistiques disponibles afin que tous ceux que la vie de l'Université intéresse y trouvent matière à analyse et à réflexion.

P.S.

M. Claude Sabourin, peintre, sculpteur et professeur de scénographie à la famille des arts, vient d'être élu président de la Société des artistes professionnels du Québec, lors de la dernière assemblée de cette association, tenue le 4 février dernier.

Emplois d'été 76

Les étudiants intéressés à travailler:

- dans la fonction publique du Québec
- dans la fonction parapublique du Québec
- dans certaines entreprises privées subventionnées par le gouvernement du Québec pour l'embauche d'étudiants durant l'été
- au Cojo

Les étudiants intéressés à participer à:

- des échanges interprovinciaux
- des stages d'études à l'étranger

doivent ABSOLUMENT s'inscrire au: SERVICE DE PLACEMENT ETUDIANT DU QUEBEC.

Vous pouvez vous procurer les formulaires d'inscription au:

- Service de placement de l'UQAM, 1187 rue Bleury, local 4910;

- Secrétariat de la famille de formation des maîtres, 1301 est rue Sherbrooke, local 1110;
- Secrétariat de la famille des arts, 125 ouest rue Sherbrooke, local 1010.

NOTE: Les étudiants qui ont déjà complété des formulaires de demande d'emploi pour le Cojo doivent EN PLUS compléter le formulaire du service de placement étudiant du Québec.

Des emplois sont disponibles au ministère des Postes; il suffit de soumettre une demande écrite à: M. Claude Dubord, Service du Personnel, ministère des Postes, 715 rue Peel, Montréal.

La Ville de Montréal offre aussi des emplois; inscrivez-vous directement à l'Hôtel de Ville de Montréal, 275 est rue Notre-Dame, local 416, entre 8h30 et 16h30, date limite: 15 mars.

Demandes d'emploi au COJO: revenez au point de départ

Les étudiants de l'UQAM qui ont fait des demandes d'emploi au Cojo devront compléter de nouveaux formulaires.

En effet, le recrutement des étudiants pour les emplois d'été au Cojo se faisait, et se fait toujours, par le service de placement étudiant du Québec. Ce service autrefois coordonné par le Conseil exécutif de la province, donc le bureau du premier ministre, a été rattaché au ministère du Travail et de la Main d'œuvre du Québec. Les étudiants inscrits sur les listes d'emplois du Cojo seront avisés par lettre de ce changement de juridiction. Ils devront cependant pour des raisons administratives (informatisation surtout), se réinscrire.

Les formulaires ne peuvent être obtenus que dans les maisons d'enseignement et doivent porter le sceau du registraire de l'institution. A l'UQAM, ils sont disponibles au service de placement, 1187 rue Bleury, lo-

cal 4910; au secrétariat de la famille de formation des maîtres, 1301 est rue Sherbrooke, local 1110; au secrétariat de la famille des arts, 125 ouest rue Sherbrooke, local 1010.

P.S.

Mme Louise Gauthier-Mitchell, professeure au département d'arts plastiques, participe à une exposition itinérante du Musée des Beaux-arts de Montréal. L'exposition, intitulée "La ligne du sourire", est présentée au cégep de Matane, du 5 au 26 février. Mme Gauthier-Mitchell s'attaque avec humour aux murailles du royaume du mâle. Elle propose dans un style élégant et décoratif ses images symboliques de super-femmes qui assument avec autorité leur rôle de mère ainsi qu'on imagine les Amazones.